

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE
42 Route de Lebeuville à BAINVILLE AUX MIROIRS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 14

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, FRANÇAIS Martine, DOUMAZANE Loïc, VUILLAUME Sandrine, FRANCOIS Stéphane, GRECO Valérie, BARBEZANT Maurice, GENET Nicole suppléante de BERTRAND Pierre, BUZZI Claude suppléant de RICQUE Katy, MICHEL Florent, MEYER Brigitte, THAIZE Patricia, BRUSSEAUX Bénédicte.

Suppléant présent : DIDELOT Damien

Pouvoir : MAHIEUX Stéphane donne pouvoir à Maurice BARBEZANT.

Désignation du Secrétaire de séance : Loïc DOUMAZANE

Délibération 25/2024 : Réorganisation des RPI en lien avec l'organisation de la nouvelle école : informations du DASEN

Vu la prévision de fin de chantier du nouveau « groupe scolaire de la Moselle Sauvage » repoussant à une date ultérieure l'entrée des élèves dans le nouveau bâtiment, prévue initialement à septembre 2025,

Vu la diminution des effectifs prévue pour la rentrée de 2025 passant de 122 à approximativement 110 élèves,

Vu les charges cumulées qu'il y aurait en maintenant 4 écoles (dont la nouvelle) en activité jusqu'à la rentrée 2026.2027,

Ceci faisant suite à l'entretien du 10 septembre 2024 avec Madame SIMONIN inspectrice académique,

A l'issue du débat engagé sur cette question,

Monsieur Le Président propose au Conseil Syndical d'en informer le DASEN par courrier de manière à rechercher avec lui, les meilleures conditions d'organisation de ce transfert des 3 écoles actuelles au Groupe Scolaire de la Moselle Sauvage et de regroupement des deux RPI en un seul.

Le Comité Syndical **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur Le Président à rédiger un courrier allant dans ce sens.

Délibération 26/2024 : Modification du temps de travail d'un agent technique

Vu le départ en retraite de l'agent technique en charge du nettoyage des locaux de l'école de Bainville Aux Miroirs au 30 septembre 2024,

Vu la réorganisation du temps de travail de l'agent technique responsable de la restauration scolaire de RPI1,

Vu la perspective de fermeture des classes de Bainville Aux Miroirs pour la rentrée 2025/2026,

Il convient de diminuer le temps de travail de l'agent technique territorial de le passer de 19,13 heures hebdomadaires à 18,67 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical **DECIDE** à l'unanimité de **VALIDER** le passage du nombre d'heures de 19,13 à 18,67 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2024.

Délibération 27/2024 : Suppression de poste

Vu le départ en retraite de l'agent technique en charge d'entretien des locaux de l'école de Bainville Aux Miroirs au 30 septembre 2024,

Il convient de supprimer le poste d'adjoint technique à 11 heures hebdomadaires dès le 1^{er} octobre 2024.

Le Comité Syndical **DECIDE**, à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique à 11 heures.

Délibération 28/2024 : Tableau des effectifs

Les effectifs au 1^{er} octobre 2024 du SIVU de la Haute Moselle se composent ainsi :

Intitulé du poste	Nombre de poste	Nombre d'heures hebdomadaires
Adjoint technique	1	18,67h*
Adjoint technique	1	14,07h**
Adjoint d'animation	1	6,27h*
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (ATSEM)	1	24,5h**
(ATSEM) de 2 ^{ème} classe	1	33h**
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	20h

*RPI1

**RPI2

Délibération 29/2024 : Modification de la délibération 14/2024 : recrutement de vacataire

Compte tenu du recul de la date d'entrée dans les locaux du nouveau groupement scolaire de la Moselle Sauvage.

Le Comité Syndical à l'unanimité **DECIDE**, de **MODIFIER** l'article 1 de la délibération 14/2024 du 22 avril 2024, en portant les dates de fin des 2 vacances possibles au 28 février 2026 au lieu du 20 octobre 2025 initialement prévues.

Délibération 30/2024 : Avenant n°2 lot 02 GROS OEUVRE

Vu le besoin d'avoir des murs intérieurs porteurs dans les locaux du nouveau groupement scolaire de la Moselle Sauvage,

Vu la fermeture de l'entreprise Cycle terre à Sevrans initialement prévue pour la fourniture des briques de terres crues,

Vu la nécessité pour l'entreprise LBS de passer par une nouvelle société fabriquant ces briques de terres crues avec un agrément ATEX,

Vu que les contrôles ATEX n'ont été réalisés que sur des briques de terres crues positionnées en boutisse (angles longs contre angles longs), alors que le projet se basait sur des briques de terres crues positionnées en panneresse (angles courts contre angles courts),

Vu que le bureau technique BTP Consultants ne validera la portabilité des murs intérieurs qu'en utilisant le positionnement en boutisse, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de briques de terres crues et la quantité de mortier.

Vu les tarifs de la société Brique Technic concept supérieurs à ceux de l'entreprise Cycle terre et les coûts supplémentaires de transport que ça engendre,

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un avenant au lot 02 qu'il convient de valider rapidement pour procéder à la commande du matériel.

A 12 votes POUR et 2 ABSTENTIONS, le Comité Syndical AUTORISE Monsieur Le Président Maurice BARBEZANT à signer l'avenant N°2 du lot 02 Gros œuvre, pour un montant ttc de 26549.38€ (22124.48€ht).

Délibération 31/2024 : Avenant n°1 lot 04 COUVERTURE

Vu le retard de transmission de cet avenant,

Le Président Maurice Barbezant demande le report de cette délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **ACCEPTE** ce report.

Délibération 32/2024 : Projet Cinélun de l'école maternelle de Roville Devant Bayon.

La directrice de l'école maternelle de Roville Devant Bayon souhaite mettre en place des séances de cinéma à Lunéville pour l'ensemble des élèves de l'école maternelle.

Elle demande une aide financière de la part du SIVU,
Monsieur Le Président propose de financer à hauteur de 250€ le projet.

Le Comité Syndical à l'unanimité, **ACCEPTE** de participer à hauteur de 250€ au projet Cinélun de l'école Maternelle de Roville Devant Bayon.

Le secrétaire de séance
Loïc DOUMAZANE

Fait et délibéré en séance,
Le Président,
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication.

